

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 6 MAI 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

Est absent :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
-------------------	----------------------

Est absente :

Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège #6
----------------------	----------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

76-06-05-24

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024
- 2- **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
  - 2.1 Présentation et dépôt états financiers 2023
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
  - 4.2 Entente visant à permettre à la ville de Saint-Raymond d'acquérir des droits immobiliers sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard
  - 4.3 Adoption des budgets 2024 de l'OMHGP
  - 4.4 ALON – Deuxième versement pour déneigement
  - 4.5 Dépôt d'une lettre de démission d'un employé
  - 4.6 CAPSA – Analyse d'eau des puits privés
  - 4.7 Lettre de remerciement à l'Épicerie Réjean Bhérer pour sa contribution à la location des chalets
  - 4.8 Soumission de SPE Valeur assurable pour l'évaluation de nos bâtiments
- 5- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement
  - 5.2 Renouvellement du mandat de Mme Nathalie Suzor

- 6- **VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1 Rapport écrit de l’inspecteur des travaux publics
  - 6.2 Résolution gouttières à la maison des fermières
  - 6.3 Résolution pour la vérification des bornes-fontaines
  - 6.4 Résolution enlèvement des roches dans la route Lapointe
  - 6.5 Modification du kilométrage autorisé à l’inspecteur des travaux publics
  - 6.6 Résolution autorisant l’analyse de la terre du dépôt à neige
  - 6.7 Résolution – Creusage des fossés – Traverse du 5<sup>e</sup>
  
- 7- **LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
  - 7.2 Adjudication du contrat d’un bac en bois et de 4 pots d’annuelles
  - 7.3 Entente de service – Frigo communautaire
  
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8.1 Rapport du service d’incendie de Saint-Raymond – Mars 2024
  
- 9- **RAPPORTS DES COMITÉS**
  
- 10- **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
  - 10.1 Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle
  
- 11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 12- **VARIA**
  
- 13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

77-06-05-24

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024**

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal du 8 avril 2024.

#### **SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS 2023**

Les états financiers 2023 sont présentés par Mme Isabelle Gagné et déposés aux membres du conseil.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : préoccupation envers l’Église, programme PRIMEAU, entretien aqueduc, le réservoir d’eau, annexion avec la Ville de Saint-Raymond, fond de réserve, accumulation d’eau coin de la rue Lortie, TRÉMA pour le nettoyage des rues, baisse des taxes pour l’an prochain.

#### **ADMINISTRATION**

78-06-05-24

#### **PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES**

Il est résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la présentation des comptes payés au montant de 168 739.32 \$ de payer les comptes à payer au montant de 186 259.45 \$ et d’annexer le tout au présent procès-verbal.

79-06-05-24

**ENTENTE VISANT À PERMETTRE À LA VILLE DE SAINT-RAYMOND D'ACQUÉRIR DES DROITS IMMOBILIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Raymond a présenté à la municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf un projet lui permettant de prévoir une délégation de compétence tel que décrite dans le document de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé de façon attentive ce projet d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à ce projet d'entente tel que décrit dans le document envoyé par la ville de Saint-Raymond le 30 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la signature de l'entente;
- D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

80-06-05-24

**ADOPTION DES BUDGETS 2024 DE L'OMHGP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit approuver les budgets 2024 de l'OMHGP;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des budgets;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les budgets 2024 de l'OMHGP.

81-06-05-24

**ALON - DEUXIÈME VERSEMENT POUR DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'on doit payer le deuxième versement au montant de 75,26 \$ pour le déneigement 2023-2024 à l'Association du Lac de l'Oasis Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ**

La lettre de démission d'un employé a été déposée.

82-06-05-24

**CAPSA – ANALYSE D'EAU DES PUIXS PRIVÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'été dernier l'analyse d'eau des puits privés a été un succès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents d'adhérer de nouveau au programme de l'analyse d'eau des puits privés de la CAPSA :

- DE PAYER la dépense a même le poste budgétaire # 02-41300-453.

83-06-05-24

**LETRE DE REMERCIEMENT À L'ÉPICERIE RÉJEAN BHÉRER POUR SA CONTRIBUTION À LA LOCATION DES CHALETS**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la gestion de remettre les clés aux clients lors de réservations des chalets municipaux avait été confié à Monsieur Réjean Bhérier, Dépanneur AMI au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion occasionnait plus que de remettre les clés, à savoir gérer les clients se présentant avant l'heure de réception des clés en plus des appels téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE d'avoir confié cette gestion a été avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été accompli de façon exemplaire et bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'OFFRIR à Monsieur Bhérier nos sincères remerciements pour ces nombreuses années de loyaux services bénévoles.

84-06-05-24

**SOUSSION DE SPE VALEUR ASSURABLE POUR L'ÉVALUATION DE NOS BATIMENTS**

CONSIDÉRANT QUE nos assurances nous recommande de faire évaluer nos bâtiments à leur juste valeur;

CONSIDÉRANT QUE SPE Valeur Assurance offre des services d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE FMQ assurance à une entente avec SPE Valeur Assurable;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet d'obtenir des couts d'évaluation moins élevés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER l'offre de service de SPE Valeur Assurable au montant de 7 480 \$ avant taxes;
- DE PAYER la dépense a même le poste budgétaire # 02-13000-419.

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le rapport écrit de Madame Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement est déposé séance tenante.

85-06-05-24

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME NATHALIE SUZOR**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Madame Nathalie Suzor est terminé au comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'elle veut renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER le renouvellement du mandat de Mme Nathalie Suzor.

## VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

### RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

86-06-05-24

### RÉSOLUTION GOUTTIÈRES À LA MAISON DES FERMIERES

CONSIDÉRANT QUE la maison des Fermières a besoin d'une remise en état de ses gouttières;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle des Gouttières JP au montant de 2 000 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la réparation par Gouttières JP;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70250-522.

87-06-05-24

### RÉSOLUTION POUR LA VÉRIFICATION DES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE tous les 5 ans il faut faire inspecter les bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle de LCS Drains Secours au montant de 4 450 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la vérification des bornes-fontaines par LCS Drains Secours;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-22000-526.

88-06-05-24

### RÉSOLUTION ENLÈVEMENT DES ROCHES DANS LA ROUTE LAPOINTE

CONSIDÉRANT les résidents peuvent endommager leur véhicule sur de grosses roches dans la route Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER les travaux d'enlèvement des roches dans la route Lapointe;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire #02-32070-521.

89-06-05-24

### MODIFICATION DU KILOMÉTRAGE AUTORISÉ À L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 280-06-11-23 qui mentionne le paiement de 160 km en frais de kilométrage à M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics pour l'utilisation de sa voiture personnelle;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ du troisième employé des travaux publics, M. Grégoire prend moins sa voiture personnelle dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QU'il demande des frais de kilométrage mensuel de 80 km;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE PAYER 80 km par mois au coût de 0.545 \$ / km à M. Grégoire à même les postes budgétaires # 02-41300-310 et # 02-41500-310;
- D'ANNULER la résolution 280-06-11-23.

90-06-05-24

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ANALYSE DE LA TERRE DU DÉPÔT À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE les amas de terre récupérés lors des travaux à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a obligation de faire analyser la terre avant d'en disposer;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE FAIRE analyser ces amas de terre par un laboratoire accrédité;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire #02-32020-411.

91-06-05-24

**RÉSOLUTION - CREUSAGE DES FOSSÉS – TRAVERSE DU 5e**

CONSIDÉRANT QUE les fossés de la Traverse du 5<sup>e</sup> rang ont besoin d'être creusés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER les travaux d'excavation;
- DE PAYER les dépenses à même le poste budgétaire prévu # 02-32035-516.

**LOISIRS—SPORTS—CULTURE—FAMILLE—VIE COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL PAR INTÉRIM**

Le rapport écrit de M. Ludovic Pageau, agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

92-06-05-24

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'UN BAC EN BOIS ET DE 4 POTS D'ANNUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Candide pour 4 pots d'annuelles et un bac en bois à fleurs pour un montant de 304,41 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCORDER le contrat de service à Candide;
- DE PAYER la dépense de 304,41 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-69000-629.

93-06-05-24

**ENTENTE DE SERVICE - FRIGO COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Solidarité Citoyenne de Portneuf (SCP) s'engage à fournir gratuitement pendant 3 ans un frigo à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à veiller au bon fonctionnement, à son entretien et payer les réparations du frigo;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage de communiquer avec la SCP de tous problèmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la SCP se réservent le droit de mettre fin à cette entente et le cas échéant, d'en aviser l'autre partie dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme personne-ressource Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER la signature de l'entente;
- D'AUTORISER M. Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim à signer l'entente pour le frigo communautaire.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND - MARS 2024**

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

## **RAPPORTS DES COMITÉS**

Comité loisirs et familles

- Pièce de théâtre et fête des semis associé avec le comité de requalification de l'Église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRESLP) en mai.

## **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : plage Eau Claire, couverture du chalet Papillon, roulotte du Lac Simon, station de vidange aux égouts à l'Église, croix au Mont St-Bernard, délégation de compétence à la Ville de St-Raymond.

## **VARIA**

94-06-05-24

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Edith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 51.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Serge Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.